

L'origine des viandes s'étend aux viandes transformées

mercredi 3 avril 2024



UNION RÉGIONALE DES ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS

L'UROC vous informe

L'information d'origine des viandes s'étend aux viandes transformées

Restaurants, cantines, livraison de repas...

Depuis le 7 mars 2024, les établissements de restauration doivent désormais afficher de façon

visible et lisible l'origine des viandes utilisées en tant qu'ingrédient dans des produits transformés, comme cela est déjà le cas pour les viandes fraîches.

Cela concerne par exemple les saucisses, les nuggets, les steaks hachés, les légumes ou

préparations farcies à la viande...

Lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage de l'animal dont sont issues les viandes ont eu lieu dans le même pays : « Origine : (*nom du pays*) »

Viande bovine. Lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage ont eu lieu dans des pays différents :

« Né et élevé : (*nom du pays de naissance et nom du ou des pays d'élevage*)

et abattu : (*nom du pays d'abattage*) »

Viande de porc, de mouton et de volaille. Lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage ont eu lieu dans des pays différents : « Elevé : (*nom du ou des pays d'élevage*)

et abattu : (*nom du pays d'abattage*)